



RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles sis aux adresses suivantes :

- 290, rue Principale
- 3249, rue Principale
- 2150, rue Principale
- 238, rue Principale

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur les demandes ainsi présentées lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 20 mai 2025, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 1 684 851

Adresse civique : 290, rue Principale

Demande: C-2025-00935

- Règlement de zonage numéro 529, Article 11.2 et 11.10 Tableau 32.4

Nature et objet : Permettre l'agrandissement du stationnement, avec l'ajout de 6 cases de stationnement. Celui-ci excédera la largeur maximale de 8 mètres et aucune bande végétalisée ne sera présente entre le bâtiment et le stationnement de même que la limite avant du lot et l'aire de stationnement.

2. Identification du site concerné :

Lot numéro : 6 457 089

Adresse civique : 3249, rue Principale

Demande: C-2025-01023

- Règlement de lotissement numéro 530, Article 5.2.2, tableau 1

Nature et objet : Réduire la largeur du terrain pour permettre la nouvelle construction d'un bâtiment multifamilial de 6 logements. La largeur du lot serait de 24,70 mètres au lieu de 30 mètres.

3. Identification du site concerné :

Lot numéro : 6 385 724

Adresse civique : 2150, rue Principale

Demande: C-2025-01122

- Règlement de zonage numéro 529, Grille des spécifications 228M

Nature et objet : Construction d'un bâtiment de condos commerciaux avec une implantation du bâtiment plus près de la ligne arrière. La distance serait de 8 mètres au lieu de 10 mètres.

4. Identification du site concerné :

Lot numéro : 6 666 745

Adresse civique : 238, rue Principale

Demande: C2025-01225

- Règlement de zonage numéro 529, Article 11.10 Tableau 31

Nature et objet : Modification du ratio de stationnement à 1,68 case par logement au lieu de 2 cases par logement (108 cases pour 64 logements).



Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Zotique, ce 5^e jour du mois de mai 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Julie Paradis", is written over a horizontal line.

Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques